LES GRANDS PROJETS DE LA COMMUNE

ZAC de la Grande Plaine

Lors des trois rencontres de voisinage, M. le maire a rappelé les objectifs de la création de cette ZAC. Il s'agit de continuer l'extension de Nangis tout en maîtrisant son développement et éviter ainsi la densification intense du centre-ville comme nous le constatons actuellement avec des constructions sur des tout petits terrains.

La convention négociée avec l'établissement public foncier est valable jusqu'au 31 décembre 2014, l'année 2014 sera donc consacrée à la réflexion et à la concertation qui sera réalisée par l'équipe en place après les élections municipales de mars.

Ce projet de long terme associera de l'habitat, de l'artisanat, du commerce et des services sur le modèle de réussite de la ZAC des Roches. La réflexion devra aussi porter sur le type d'équipements publics à envisager comme par exemple une maison des associations, un gymnase intercommunal, une nouvelle gare routière.

Concernant le logement, il s'agit de permettre aux Nangissiens d'accéder à la propriété à un coût raisonnable, de satisfaire la demande actuelle (plus de 100 demandes en attente) et de donner la possibilité aux jeunes qui s'installent de trouver des petits logements à loyer modéré.

Ce projet se réalisera progressivement sur 15 à 20 ans.

Procédure

La ZAC est une procédure d'urbanisme utilisée pour l'aménagement des nouveaux quartiers. Elle doit être créée dans la zone urbaine réglementée par le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette procédure implique une concertation préalable obligatoire. Ensuite, la décision de création est prise par le conseil municipal.

Une seconde délibération du conseil municipal est nécessaire pour approuver le dossier et les mesures de publicité.

Le projet de ZAC doit être compatible avec le PLU, sinon ce dernier doit être révisé ou modifié. La révision du PLU sera faite simultanément mais devra être approuvée avant. La modification du PLU nécessite une enquête publique valant enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Calendrier

Sept./oct. 2013 : lancement des procédures administratives pour trouver les bureaux d'études et les aménageurs compétents pour mener à bien de tels projets.

Nov./déc. 2013 : premières réunions de concertation pour repréciser les besoins auxquels doit répondre la ZAC.

Printemps 2014 : finalisation des orientations d'aménagement (toujours en concertation).

2014/2016 : acquisition du foncier nécessaire à l'opération.

2017 : premières constructions.

2025/2030 : livraison complète de la ZAC.

LES RENCONTRES DE VOISINAGE

Le Buisson, Les Roches

Compte rendu de la rencontre de voisinage du 21 novembre 2013

Le terme choisi de rencontre de voisinage appuie le souhait de la municipalité de faire participer les Nangissiens à la réflexion et aux choix de gestion et d'aménagement.

3 secteurs géographiques :

- ***Le Centre-ville, Le Châtel.***
- ***Le Buisson, Les Roches.***
- ***La Mare-aux-Curées.***

Chaque rencontre de voisinage s'est faite en 3 temps :

1. Un état des lieux réalisé par le biais d'une visite à pied effectuée par un groupe composé d'élus, de représentants des bailleurs concernés et des directeurs des services techniques de la ville et par le regroupement des informations recueillies sur les coupons réponse des invitations adressées aux Nangissiens.

2. La rencontre avec les riverains (en favorisant un lieu de rencontre proche du secteur concerné).

3. La restitution écrite au travers de ce compte rendu qui sera adressé aux riverains.

Cette rencontre a vu la participation d'une quarantaine de personnes. La première partie de cette soirée a été consacrée à une présentation du projet de la ZAC de la Grande Plaine. Vous trouverez en page 4, les principaux éléments de cette présentation réalisée par M. Cartaut, directeur du service urbanisme, et commentée par M. Michel Billout, maire de Nangis. Ce projet a été exposé à l'ensemble des Nangissiens le 27 novembre salle Dulcie September.

M. Godart, adjoint au maire, a fait le point sur le déroulement des principaux travaux engagés sur Nangis à ce jour et notamment sur l'avancement de la rénovation de la rue du Général Leclerc. M. Veux, conseiller délégué à la sécurité et à la tranquillité publique, a présenté à l'assemblée les 3 médiateurs en fonction en précisant leur rôle.

La parole a ensuite été donnée à l'assemblée. Ont notamment été évoqués :

Les problèmes de stationnement, la sécurité routière en ville, la question de la santé, l'impact de la ZAC de la Grande Plaine sur la circulation boulevards Rousselle et Pompidou, le déplacement éventuel de la déchetterie et le changement des branchements en plomb sur certains secteurs.

La rencontre s'est terminée par un temps de convivialité autour d'un verre.

Nangis

Les réponses apportées par les élus sont les suivantes :

- Concernant le stationnement illégal, la période d'information et de sensibilisation est terminée. Dorénavant, les policiers municipaux verbaliseront les contrevenants.
- Pour les problèmes de sécurité routière, il est indiqué que : 6 radars pédagogiques vont être installés (voir ci-dessous). Une étude est en cours sur les différents systèmes de ralentissement pouvant être installés en ville suite à l'évolution de la réglementation de ces dispositifs.
- Concernant les questions de la santé, M. le maire fait le point sur la situation actuelle à Nangis (voir le Nangismag de décembre). Il précise qu'une étude est en cours actuellement au niveau de la communauté de communes qui a la compétence santé.
- Au sujet de la circulation sur les boulevards, M. Billout indique que le projet de ZAC intègrera une gare routière avec desserte du lycée par la RD 201, ce qui règlerait les problèmes liés au passage des bus sur les boulevards Rousselle et Pompidou.
- Sur la question du déplacement de la déchetterie qui n'est plus aux normes et trop petite, une réflexion est en cours avec le SMETOM-GEEODE quant à sa future implantation.
- Pour ce qui est des branchements en plomb, M. Godart précise que 1000 branchements ont déjà été changés sur Nangis, qu'il s'agit d'un travail de longue haleine très coûteux. Actuellement, le secteur concerné est celui de la Mare-aux-Curées et ces travaux se poursuivront en 2014 sur les autres secteurs.

Dialogue & Médiation

La municipalité est sensible aux dialogues entre les habitants, entre les habitants et les institutions, à la prévention des situations de tensions sociales, aux actes d'incivilités et aux conflits. C'est la raison pour laquelle M. le maire et les élus ont vivement souhaité la mise en place d'une équipe de médiateurs de rue composée de 3 membres. Ils participent à la prévention de la délinquance et au dialogue avec les habitants. Le Nangismag de décembre 2013 consacre un article (page 9) à la mise en œuvre de la médiation.

Les médiateurs ont été sollicités à ce jour dans le cadre de conflits de voisinage, par les établissements scolaires, dans le cadre de projets pour la jeunesse, par les bailleurs sociaux, et par des habitants lors de leurs tournées quotidiennes.

Véritables acteurs du lien social et du mieux vivre ensemble, ils ont depuis les dernières rencontres de voisinage réussi à dialoguer avec des jeunes qui se regroupaient sur un parking dans le quartier du Buisson.

Pour les contacter, merci d'adresser un mail à l'adresse suivante **vie.locale@mairie-nangis.fr** et en cas d'urgence contacter la police municipale.

EN ACTION

- De nombreux trous ont été rebouchés sur les voiries et trottoirs (au total 27 tonnes d'enrobé utilisées depuis le début de l'année).
- Toute la peinture routière du Boulevard Pompidou a été refaite.
- Des réfections de trottoirs ont été réalisées avenue Molière, rue Jean Jaurès, rue Paul Cézanne et allée Mademoiselle Oudy.
- Concernant la réception de la télévision sur ce secteur, les problèmes récents sont dus aux intempéries car les problèmes techniques ont été résolus. Il faut rappeler aussi qu'il peut être nécessaire d'installer un amplificateur pour les gens qui ont plusieurs téléviseurs en fonction.
- Une concertation a eu lieu en octobre avec les représentants du lycée et des élèves (dont des membres du Conseil Local de la Jeunesse) à propos des travaux de réaménagement du parvis du lycée. Le projet final tiendra bien sûr compte des remarques apportées lors de cette réunion.
- Enfin, 6 radars pédagogiques (dont 3 solaires) vont être installés prochainement sur la ville : rue du Général Leclerc, rue des Écoles, route de Fontainebleau, avenue du Général de Gaulle et deux sur l'avenue de Verdun.

Voiries et signalisations

? Rue Danièle Casanova, le cache du câble est arraché au début de la rue.
- Un rendez-vous a été fixé début 2014 avec l'entreprise chargée de l'entretien.

? Rue Robert Desnos, panneau handicapé à refixer (face au n°36).
- En cours de réalisation par les services techniques municipaux.

? Rues du Marquis de Guerchy, Gabriel Péri, du Bois des Vignes, Jean Jaurès, allée Robespierre, boulevard Henri Rousselle, avenue Molière, allée Claude Monet, allée de la Ferme, allée André Dubois, allée des Marinières, boulevard Diderot et allée M. Luther King : trottoirs en mauvais état, chaussées dégradées et divers trous à reboucher.
- Les travaux seront programmés dans le cadre d'un plan pluriannuel de réfection de la voirie sur la prochaine mandature.

? Mail Pierre Britaud, cour Émile Zola, trous devant le Foyer de l'Amitié et devant le restaurant municipal.
- Les travaux de réfection seront réalisés au 1er trimestre 2014.

? Place Paul Langevin, trou et dalle qui se soulève.
- Les travaux seront réalisés courant 2014.

? Sentes du Tacot et du Canal, trous et chaussées en mauvais état.
- Les travaux seront programmés en 2015.

? Allée des Granges à Poulain, enrobé à revoir autour d'un regard sur la chaussée (à hauteur du n°3).
- La réfection a été réalisée par la société Véolia.

? Rue Jules Guesde, affaissement au niveau de la bouche Véolia (devant le n°4).
- Véolia a été averti.

Espaces verts et environnement

? Rue Marcel Paul, dépôts d'encombrants récurrents.
- Le SMETOM-GEEODE et la société Trois Moulins Habitat sont avisés en temps réels.

? Promenade Pablo Picasso, haies à tailler (propriété).
- Le service urbanisme va envoyer un courrier au riverain lui demandant de réaliser les tailles et élagages nécessaires.

? Promenade Marcel Pagnol, élagage des arbres.
- Les travaux seront programmés en 2015.

Sécurité et tranquillité publique

? Rue de la Convention, stationnement intempestif en double file.
- La police municipale verbalisera.